

Brigitte Bardot : « Il faut sauver Baby et Népal, le reste je m'assois dessus »

Protection des animaux. Brigitte Bardot nous a accordé hier une interview depuis sa villa à Saint-Tropez. La présidente de la fondation qui porte son nom réaffirme sa volonté de s'occuper des deux éléphants du parc de la Tête-d'Or, menacés d'euthanasie par un arrêté préfectoral.

Pourquoi la décision du préfet d'euthanasier les éléphants vous choque-t-elle ?
C'est lamentable, c'est scandaleux, c'est criminel. Qu'ont-elles fait ces pauvres bêtes ? Lorsqu'on ne les tue pas pour prendre leurs défenses, on les a enlevées de leur milieu naturel. Ces deux éléphants sont devenues esclaves d'un cirque de merde comme tous les cirques. Elles ont attrapé cette maladie, non pas en mangeant des bananes mais au contact de l'homme, et

maintenant, on veut les euthanasier ! Il faut les soigner, et les remettre en liberté.

Disposez-vous des moyens humains et matériels pour vous occuper de ces deux éléphants susceptibles de développer une tuberculose ? Les soins coûteraient 70 000 euros par an...
Oui, notre fondation a les moyens parce qu'on a des dons de la part des gens. Nous recevons actuellement énormément de dons pour sauver Baby et Népal.

Ne sera-t-il pas difficile de trouver un lieu pour les accueillir ?
Nous aurons toujours la possibilité de les mettre dans un endroit à l'air libre. Il faut les guérir et après, on verra. Chaque chose en son temps. C'est déjà très difficile de les sauver de l'euthanasie alors qu'on a bien enlevé la peine de mort pour des gens qui avaient fait des choses abominables. C'est scandaleux de tuer ces animaux. Cela me hante ! La

Une fondation créée il y a 25 ans

La star mondialement connue lutte pour le respect de l'intégrité des animaux. Elle a créé sa fondation il y a 25 ans.

France est un pays dégueulasse pour la protection des animaux.

Pensez-vous que des éléphants qui ont toujours vécu en captivité pourront de nouveau vivre en liberté ?

On l'a déjà vu pour d'autres animaux, des panthères, des hippopotames. Nous avons beaucoup d'expérience là-dessus. On ne va pas les laisser comme ça dans la nature. On va les surveiller, les soigner.

Avez-vous une affection particulière pour l'éléphant, parmi tous les animaux ?

C'est mon animal préféré. Il est merveilleux, intelligent, extraordinairement débrouillard. Ils font des petits, mignons comme tout. Leurs mères s'en occupent de façon extraordinaire. Ils ont une manière de vivre très sociable. Lorsque j'ai lancé les SOS



Photo AFP

animaux, j'avais d'ailleurs demandé que la première émission soit sur les éléphants.

Un dernier mot ?
Il faut sauver Baby et

Népal. Le reste, je m'assois dessus. Les gens qui ne sont pas d'accord, qui rouspètent, je m'en fous ! ■

Propos recueillis par Muriel Florin

« On attend la réponse de la préfecture »

Francis Lefauve, avocat du cirque Pinder

L'avocat du cirque Pinder attend une autorisation de la Préfecture pour que son vétérinaire puisse venir consulter les deux éléphants, aujourd'hui en quarantaine au jardin zoologique de Lyon. Des prélèvements sanguins sont envisagés.

Elle s'adresse au ministre de l'Agriculture

« Comme me l'a suggéré aujourd'hui même le professeur Jean-Louis Touraine, député du Rhône et premier adjoint du maire de Lyon, je sollicite votre arbitrage face à la menace d'euthanasie de deux éléphants du parc de la Tête-d'Or à Lyon. » C'est par cette recommandation que la

Fondation Brigitte Bardot s'est adressée à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, hier. Pourtant, dans sa bonne ville, le même Jean-Louis Touraine, plus légaliste que le roi, jure qu'il « appliquera » la décision d'abattage prise par le préfet, décision d'ailleurs validée par un juge des référés. Sauf si la

Fondation Bardot, sur sa recommandation, obtient « l'annulation de la décision préfectorale » qu'elle réclame. Baby et Népal bénéficient pour l'heure de la trêve des confiseurs. « Il n'y a pas les moyens matériels et humains pour réaliser cette euthanasie » entre Noël et le Jour de l'An, expose en effet la municipalité. Quelques jours de répit, donc. Voire plus.

Leur propriétaire, le cirque Pinder, a en effet saisi le Conseil d'État d'une demande de suspension de l'ordonnance de référé validant la décision d'abattage du préfet. La juridiction pourrait se prononcer dans un délai relativement court, de l'ordre d'une quinzaine de jours.

Sophie Majou



■ Le cirque Pinder, propriétaire des animaux, a saisi le Conseil d'État. Photo P. Augros

Le feuilleton point par point

■ **1999 : Java, Baby et Népal arrivent au parc de la Tête-d'Or**

Elles sont confiées par le directeur du cirque Pinder, Gilbert Edelstein, après un incident durant un numéro.

■ **Septembre 2010 : des tests sanguins**

Ils montrent que Baby et Népal ont été exposés à la tuberculose. Java ne parvient pas à être testée.

■ **Octobre 2010 : l'euthanasie demandée**

Le directeur du zoo juge qu'il y a un risque de contamination et que le traitement est aléatoire.

■ **Janvier 2011 : mise en quarantaine**

À la demande de l'État, Java,

Baby et Népal sont soustraites du public.

■ **Août 2012 : décès de Java**

Java, 67 ans, était la plus vieille éléphant en captivité d'Europe.

■ **11 décembre 2012 : abattage demandé par la préfecture**

Les résultats des tests pratiqués montrent que Java était tuberculeuse. Baby et Népal vivent dans l'enclos voisin.

■ **20 décembre : la justice valide la décision d'abattage**

Gilbert Edelstein s'est pourvu devant le Conseil d'État et a introduit un recours en suspension de l'ordonnance de référé validant la décision du préfet. ■